

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur Règlement numéro 2022-699

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le « Règlement numéro 2022-699 abrogeant le Règlement de régie interne numéro 2012-488 concernant la Municipalité du Canton de Shefford ».

Ce règlement a pour objet d'abroger le règlement numéro 2012-488 qui déterminait les règles de constitution et de régie interne des comités sectoriels du Canton de Shefford.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Fait à Shefford, ce 12 janvier 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)
Pierre Archambault